

avec les États-Unis se présentent au moins sous des formes nouvelles et parfois embarrassantes, mettant à l'épreuve l'habileté des deux pays. Il nous sera facile de trouver une solution heureuse à ces problèmes, comme nous le devons, si nous gardons le sens des proportions, évitant une susceptibilité excessive ou un ton trop autoritaire et témoignant non seulement d'une vigilance nationale mais aussi d'une maturité nationale.

Nous ne sommes pas, bien entendu, un simple prolongement économique ou politique d'un autre État. Nous défendons vigoureusement notre indépendance nationale et nous devons défendre aussi nos intérêts nationaux. Lorsque ces intérêts sont mis en danger par la politique et les actions d'un autre pays, même ami, nous devons protester et, s'il le faut, agir. Notre histoire montre que nous ne craignons pas de faire cela. S'il n'en était pas ainsi, les autres pays, surtout les États-Unis, ne nous estimeraient pas beaucoup.

Il y a, entre nos deux pays, une tradition d'échanges de vues francs mais amicaux, qui a une valeur unique et que nous ne voulons pas perdre. Toutefois, cette tradition pourrait être détruite par des exagérations ou des abus, d'une part, ou par une susceptibilité excessive ou des soupçons morbides, d'autre part. Gardons-nous des deux.

Cette importance croissante de nos deux pays l'un pour l'autre est double. Non seulement nos relations réciproques sont-elles d'une grande importance, d'une importance croissante, mais aussi les États-Unis, à cause de leur puissance et de leurs ressources, sont le pays le mieux en mesure d'assumer la direction politique du monde occidental, qui comprend le Canada, dans la recherche de la paix et de la sécurité en face du communisme agressif. En conséquence, le Canada et les autres membres de la coalition ont l'obligation,—et il y va de leur intérêt,—de ne pas agir sans tenir compte des responsabilités importantes de sécurité collective que les États-Unis ont acceptées.

Pleinement conscients que, si nous ne restons pas solidaires, nous tomberons séparément, nous ne comptons pas ni ne pouvons compter aujourd'hui, dans notre politique de défense, sur la seule action nationale, qui serait tout à fait insuffisante; nous devons nous en remettre à des mesures collectives, particulièrement à celles de l'OTAN.

Cela signifie, entre autres choses, que notre continent, qui est à lui seul un grand secteur de la région de l'OTAN, doit être considéré, au point de vue de la défense, comme une seule zone et que le Canada et les États-Unis doivent collaborer étroitement dans cette zone pour leur protection commune. Cela signifie

aussi que les Canadiens n'ont pas le droit de se montrer froids et méfiants lorsqu'ils voient arriver dans leur pays des installations ou des soldats américains, pas plus que les Français ou les Allemands n'en auraient le droit en voyant des Canadiens arriver chez eux.

A une autre époque et dans d'autres conditions, nous nous serions chargés nous-mêmes de la construction, du fonctionnement et du maintien de tous les dispositifs de défense du Canada, ainsi que des effectifs nécessaires. Mais à présent que les installations de défense situées dans notre territoire protègent les deux pays, les deux gouvernements s'en partagent les frais et la responsabilité. C'est ce qu'il faut faire, à cause surtout de l'importance des besoins créés par la défense continentale. En l'occurrence, la politique que nous avons adoptée est, je crois, la bonne. Nous avons des relations suivies avec les États-Unis sur tous les aspects de la défense collective, surtout de la défense continentale. Il est reconnu sans conteste qu'en matière de défense les Non-Canadiens ne se livreront sur le sol du Canada à aucune activité sans l'acquiescement du Gouvernement canadien. Pour donner notre consentement, il nous faut être convaincus qu'il s'agit d'une activité nécessaire.

Le Canada consent à se charger de tous les ouvrages de défense continentale en territoire canadien, dans la mesure où le lui permettent ses autres obligations en matière de défense. Les travaux que nous ne pouvons exécuter nous-mêmes mais que nous estimons conformes aux intérêts communs, sont entrepris par les deux pays ou confiés à la seule initiative des États-Unis. De plus, dans tous les accords de défense conclus avec nos voisins et comportant une activité américaine en territoire canadien, nous avons, chose importante, préservé tous les droits et toute la souveraineté du Canada.

Il y a lieu d'accueillir sans réserve, comme conforme à nos intérêts et aux intérêts de tous, la collaboration que les États-Unis nous accordent à ces conditions, en matière de défense. Il est donc contraire aux bonnes relations et à l'amitié des deux pays, voire à la paix et à la sécurité générale, de murmurer, d'insinuer que chaque fois qu'on arbore le drapeau américain avec le drapeau canadien au-dessus d'une base de l'Arctique, la conquête du Canada par les États-Unis fait un nouveau pas. « Protégeons nos foyers et nos droits » est une devise qu'il convient non seulement de proclamer dans nos chants mais d'observer dans notre conduite. Il ne faut pas pour autant partir en guerre parce qu'un soldat américain monte la garde sur un avion écrasé en territoire canadien!